DÉLIBÉRATION

Partenariat entre la fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Rilhac-Rancon et Limoges Métropole

1 DOCUMENT - *Publié le 25 Juin 2025*

Délibération du 24 juin 2025

21_1.pdf
(.pdf, 187,8 Ko)

TÉLÉCHARGER